

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 12 avril 2013 à 18h30, à la salle Jean Monnet.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 5 avril 2013.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

HIEBEL Gilbert, HABERMACHER Nicole, IFFRIG Bertrand, MATTER Isabelle, PIQUARD Jean-Louis, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, SCHWARTZ Norbert, SCHWEINBERG Nadine, WENDLING Anne-Marie, PERRIN Ambroise, WECKER Elisabeth, KANY Nicolas, KLIEWER Annette, FISCHER Weronika, KELLER Martial, CAN Veysel, FISCHER Etienne, HUCK Jean-Claude, WENNER Sylvie

MM. BERTRAND Pierre, MEYER Claude et KANY Roland quittent la séance à 18h55 après le vote du point 4.

Etaient excusés (avec procuration de vote) :

M. MIKAIL Izzat qui a donné procuration à M. SCHWARTZ Norbert
M. BODOT Didier qui a donné procuration à M. PIQUARD Jean-Louis
M. KELLER Hervé qui a donné procuration à M. KELLER Martial
M. SCHWEINBERG Dominique qui a donné procuration à M. MEYER Claude
Mme PFEFFER Denise qui a donné procuration à M. BERTRAND Pierre

Etait excusée :

Mme BRUNNER Marguerite

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

Mme Nicole HABERMACHER, Adjointe au Maire, est désignée comme secrétaire et M. Bernard BETSCH, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 18/04/2013 et publiées par affichage le 24/04/2013.

M. le Maire passe ensuite à l'ORDRE DU JOUR (le point 25. VENTE TERRAIN / ZA ALLEE DES PEUPLIERS est rajouté à l'ordre du jour et les points 26. et 27. sont complétés suite à la commission d'appel d'offres)

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2013
2. POLITIQUE DE L'HABITAT : DEMANDE D'AGRÉMENT (DISPOSITIF DUFLLOT)
3. DEMANDE DE DÉNOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE
4. BUDGET PRIMITIF VILLE - ANNEE 2013
5. FIXATION DES TAUX DE FISCALITE POUR 2013
6. TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT ET DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
7. BUDGET PRIMITIF EAU - ANNEE 2013
8. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLEE PEUPLIERS 1°TR - ANNEE 2013
9. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLEE DES PEUPLIERS 2°TR - ANNEE 2013
10. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT GUMBERLE - ANNEE 2013
11. BUDGET PRIMITIF - ZONE D'AMENAGEMENT DE LA PEPINIÈRE - ANNEE 2013

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

12. BUDGET PRIMITIF - QUARTIER STEINBAECHEL - ANNEE 2013
13. FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX CHARGES INTERCOMMUNALES 2013
14. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS PREVUES AU BUDGET PRIMITIF 2013
15. DEMANDES DE SUBVENTION
 - 15.1. ASSOCIATION TENNIS CLUB DE WISSEMBOURG – TOURNOI 2013
 - 15.2. ASSOCIATION DE CAPOEIRA GINGA BAHIANA
 - 15.3. BASKET CLUB DE WISSEMBOURG
 - 15.4. TENNIS CLUB ALTENSTADT
 - 15.5. UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE DE STRASBOURG
 - 15.6. ASSOCIATION ALLIANCE DE WISSEMBOURG
 - 15.7. COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE WENTZEL
 - 15.8. COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE DE L'EUROPE
 - 15.9. ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS ECOLE ST JEAN OHLEYER – CLASSE DE MER
 - 15.10. ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS ECOLE ST JEAN OHLEYER – CLASSE DE DÉCOUVERTE
 - 15.11. ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS ECOLE ST JEAN OHLEYER – CLASSE MUSICALE
16. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES - EXERCICE 2013 - FORET COMMUNALE
17. REMISE GRACIEUSE DES PENALITES POUR RETARD DE PAIEMENT DES TAXES D'URBANISME
18. GESTION DES CREDITS EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET EN CREDITS DE PAIEMENT DANS LE CADRE DU BUDGET VILLE 2013
19. DÉPLACEMENT AU DORAT
20. FESTIVITÉS DE PENTECOTE
 - 20.1. DROITS DE PLACE A L'INTÉRIEUR DU CHAPITEAU
 - 20.2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
21. MODIFICATION DES TARIFS RELATIFS AUX INSERTIONS MUNICIPALES
22. CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE CANALISATION
23. ACQUISITION DE PARCELLES RURALES / BERGAECKER
24. RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION RELATIVE AU CAPTAGE D'UNE SOURCE ET AU PASSAGE D'UNE CONDUITE D'EAU EN FORÊT COMMUNALE
25. VENTE TERRAIN / ZA ALLEE DES PEUPLIERS
26. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS : SERVICES DE TÉLÉPHONIE FIXE, D'ACCÈS À INTERNET, DE TÉLÉPHONIE ET DE TRANSPORT DE DONNÉES MOBILE
27. ATTRIBUTION DU LOT 2 "METALLERIE / SERRURERIE" DU MARCHÉ DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN TRIBUNAL
28. PASSATION D'UN AVENANT AYANT TRAIT AU MARCHÉ DE CRÉATION ET D'INSTALLATION D'UN ORGUE DANS L'ÉGLISE SAINT JEAN
29. MODIFICATION ADRESSE DU SIEGE DU SYNDICAT DES COMMUNES FORESTIERES DE WISSEMBOURG ET ENVIRONS
30. CREATION DE POSTES : BESOINS OCCASIONNELS
31. PISCINE MUNICIPALE - SAISON 2013 - MAÎTRES NAGEURS SAUVETEURS
 - 31.1. RECRUTEMENT DES MAÎTRES NAGEURS SAUVETEURS
 - 31.2. COURS DE NATATION
32. EMPLOIS SAISONNIERS - SAISON 2013

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

- 32.1. PERSONNEL CHARGE DE LA CAISSE À LA PISCINE MUNICIPALE
- 32.2. SERVICE TECHNIQUE
- 32.3. SURVEILLANCE DES LIEUX DE CULTE
- 33. REGIME INDEMNITAIRE FILIERE TECHNIQUE : INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE
- 34. DIVERS

*****Séance publique*****

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2013

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 20 mars 2013.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

2. POLITIQUE DE L'HABITAT : DEMANDE D'AGRÉMENT (DISPOSITIF DUFLOT)

Vu la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013,

Vu le décret n° 2010-1112 du 23 septembre 2010 relatif à l'agrément prévu au X de l'article 199 septvicies du code général des impôts - JORF n°0222 du 24 septembre 2010 page 17323,

Vu l'arrêté du 23 septembre 2010 relatif à l'instruction des demandes de l'agrément prévu au X de l'article 199 septvicies du code général des impôts - JORF n°0222 du 24 septembre 2010 page 17325,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU),

Considérant que la loi de finances pour 2013, crée un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif appelé à remplacer le précédent dispositif dit "Scellier" intermédiaire. Il consiste en une réduction d'impôt de 18 %, étalée sur 9 ans pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, en contre partie d'un engagement de location de même durée avec respect d'un plafond de loyers et de ressources pour les locataires,

Considérant que ce dispositif est applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2016 et concerne les communes situées en zone A et B1. A titre transitoire, les communes situées en zone B2 sont éligibles au dispositif jusqu'au 30 juin 2013,

Considérant qu'au-delà de cette date, seules les communes ayant obtenu un agrément délivré par le Préfet de Région, après avis du Comité Régional de l'Habitat (CRH) pourront prétendre à ce dispositif sur la base d'une analyse de la tension du marché locatif local et des besoins recensés,

Considérant les besoins en logements sur le territoire communal,

Considérant que notre commune est classée en zone C et il apparaît nécessaire de demander un tel agrément afin de mieux répondre aux besoins de logements exprimés,

Le dossier de demande d'agrément comprend notamment :

La présente délibération du Conseil Municipal.

Toutes justifications chiffrées et tous autres éléments utiles de nature à établir l'importance des besoins en logements non satisfaits, la consistance du parc locatif et des catégories de

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

logements recherchés dans la ou les communes faisant l'objet de la demande. A noter qu'un arrêté ministériel a établi une liste d'indicateurs statistiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le dépôt de la demande d'agrément au titre du dispositif Duflot dans les conditions exposées ci-dessus
- de charger M. le Maire d'entreprendre toutes les démarches utiles et nécessaires dans ce sens
- et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents au nom de la commune.

3. DEMANDE DE DÉNOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE

La loi reconnaît le statut de communes touristiques aux communes qui en font la demande et qui justifient de la mise en oeuvre d'une politique locale du tourisme et offrent une capacité d'hébergement au bénéfice d'une population non résidente.

Pour être éligibles à la dénomination, les communes doivent donc :

- disposer d'un office de tourisme classé,
- organiser des animations touristiques (culturelles, artistiques, gastronomiques ou sportives),
- disposer d'une capacité minimale et variée d'hébergement au bénéfice d'une population non résidente (hôtels, meublés de tourisme, chambres d'hôtes, résidences secondaires, etc).

La dénomination en commune touristique doit désormais faire l'objet d'une demande (en pièce jointe) par les communes qui souhaitent bénéficier de ce régime. Cette dénomination est valable pour une durée de 5 ans.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme, notamment son article L. 133-11,

Vu le décret no 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme,

Vu l'arrêté interministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2010 classant l'office de tourisme de Wissembourg en "2 étoiles",

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'approuver le dossier de demande de dénomination de commune touristique annexé à la présente délibération
- d'autoriser M. le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique et de signer tous les documents nécessaires.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

4. BUDGET PRIMITIF VILLE - ANNEE 2013

L'article 37 de la loi de Finances rectificative n°2012-1510 du 29 décembre 2012 prévoit qu'à compter de l'exercice 2013 et de façon pérenne la date limite de vote des budgets locaux est fixée au 15 avril de l'année N au lieu du 31 mars.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 23 voix pour et 5 voix contre (P. BERTRAND, C. MEYER, R. KANY et par procuration D. SCHWEINBERG et D. PFEFFER) l'adoption du budget primitif 2013 de la Ville de Wissembourg aux conditions suivantes :

· Recettes et dépenses de fonctionnement		11 975 000 €	
· Recettes et dépenses d'investissement		5 220 000 €	
réparties comme suit :			
dépenses	- crédits reportés 2012	317 000 €	
	- budget 2013 (nouveaux crédits)	<u>4 903 000 €</u>	
	TOTAL	5 220 000 €	
	recettes	- crédits reportés 2012	139 000 €
		- budget 2013 (nouveaux crédits)	<u>5 081 000 €</u>
		TOTAL	5 220 000 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal décide dans les mêmes termes d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la ville peut prétendre au titre des dossiers et projets prévus à ce budget.

5. FIXATION DES TAUX DE FISCALITE POUR 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la fixation des taux de fiscalité pour l'exercice 2013 dans les conditions suivantes :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

Libellés	Bases notifiées 2013	Wissembourg Taux de référence 2012	Variation de taux proposée	Taux proposés 2013	Taux moyens communaux au niveau départemental 2012 pour mémoire	Taux moyens communaux au niveau national 2012 pour mémoire	Produit voté 2013
Taxe d'habitation	7 633 000 €	23.73%	0%	23.73%	27.60%	23.83%	1 811 311 €
Taxe foncière (bâtie)	10 898 000 €	15.24%	0%	15.24%	16.34%	20.04%	1 660 855 €
Taxe foncière (non bâtie)	130 700 €	69.46%	0%	69.46%	60.66%	48.79%	90 784 €
Cotisation foncière des entreprises	6 252 000 €	20.31%	0%	20.31%	-	25.59%	1 269 781 €
							4 832 731 €

En conclusion, le Conseil Municipal décide ainsi de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Le montant total du produit des taxes locales directes prévisionnelles 2013 figurant aux articles 73111 à 73114, 7323 et 748313 du budget de la Ville se monte à :

Total des 4 taxes (TH, TF, CFE)	4 832 731 €
+ produit des IFER* (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux)	44 677 €
+ produit de la CVAE* (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	577 243 €
+ produit de la TASCOT* (Taxe sur les surfaces commerciales)	136 337 €
+ produit de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti *	5 693 €
+ produit DCRTP* (Dotation compensation réforme TP)	165 687 €
+ produit FNGIR* (Fonds national garantie individuelle de ressources)	300 864 €
TOTAL	6 063 232 €

* Ces produits nous ont été notifiés par les services fiscaux.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

6. TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT ET DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Vu le transfert intégral de la compétence assainissement au SDEA au 1^{er} janvier 2013,
Vu le compte administratif du budget annexe du service assainissement de l'exercice 2012 présentant :

- un résultat d'investissement excédentaire de 515 851,87 €
- un résultat d'exploitation excédentaire de 1 320 567,08 €,

Considérant qu'il y a lieu, suite au transfert intégral de la compétence assainissement au SDEA au 1^{er} janvier 2013, de dissoudre le budget annexe du service assainissement,

Considérant qu'en application de l'article L1321 du CGCT, le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette compétence ainsi que le transfert de l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés mais que s'agissant d'un service industriel et commercial, il est également possible de transférer les résultats partiellement ou en totalité,

Considérant qu'il y a lieu de verser avant le 31/07/2014 une subvention d'équipement de 451 700 € au SDEA pour financer la nouvelle station d'épuration, conformément à la convention n°C22 de financement signée dans le cadre du programme INTERREG IV,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- la dissolution du budget annexe du service assainissement et l'intégration des résultats de ce budget annexe au budget principal de la ville
- le maintien au bilan de la commune des restes à payer et à recouvrer au 31/12/2012
- le transfert au SDEA de la somme de 1 000 000 € prise sur le résultat du budget annexe assainissement (crédits prévus à l'article 678 fonction 01 du budget principal 2013) pour financer les travaux de la nouvelle station d'épuration
- d'accorder une subvention d'équipement de 451 700 € au SDEA (à verser avant le 31/07/2014) au titre de la participation INTERREG (fonds européen)
- et d'autoriser M. le Maire à signer la balance de transfert et le PV de mise à disposition des biens au SDEA.

7. BUDGET PRIMITIF EAU - ANNEE 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents l'adoption du budget primitif 2013 du service EAU de la Ville de Wissembourg aux conditions suivantes :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

· Recettes et dépenses d'exploitation		790 000 €
· Recettes et dépenses d'investissement		365 000 €
réparties comme suit :		
dépenses	- crédits reportés 2012	15 000 €
	- budget 2013 (nouveaux crédits)	<u>350 000 €</u>
	TOTAL	365 000 €
recettes	- crédits reportés 2012	0 €
	- budget 2013 (nouveaux crédits)	<u>365 000 €</u>
	TOTAL	365 000 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal décide dans les mêmes termes d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la ville peut prétendre au titre des dossiers et projets prévus à ce budget.

8. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLEE PEUPLIERS 1°TR - ANNEE 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents l'adoption du budget primitif 2013 du lotissement artisanal Allée des Peupliers 1° tranche aux conditions suivantes :

· Recettes et dépenses de fonctionnement	1 098 000 €
· Recettes et dépenses d'investissement	1 297 000 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal décide dans les mêmes termes d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la ville peut prétendre au titre de ce budget.

9. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLEE DES PEUPLIERS 2°TR - ANNEE 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents l'adoption du budget primitif 2013 du lotissement artisanal Allée des Peupliers 2° tranche aux conditions suivantes :

· Recettes et dépenses de fonctionnement	1 050 000 €
· Recettes et dépenses d'investissement	1 254 000 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

Le Conseil Municipal décide dans les mêmes termes d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la ville peut prétendre au titre de ce budget.

10. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT GUMBERLE - ANNEE 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents l'adoption du budget primitif 2013 du lotissement GUMBERLE à Altenstadt aux conditions suivantes :

- Recettes et dépenses de fonctionnement 1 160 000 €
- Recettes et dépenses d'investissement 1 540 000 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal décide dans les mêmes termes d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la ville peut prétendre au titre de ce budget.

11. BUDGET PRIMITIF - ZONE D'AMENAGEMENT DE LA PEPINIERE - ANNEE 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents l'adoption du budget primitif 2013 de la zone d'aménagement de la pépinière aux conditions suivantes :

- Recettes et dépenses de fonctionnement 1 015 000 €
- Recettes et dépenses d'investissement 973 000 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal décide dans les mêmes termes d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la ville peut prétendre au titre de ce budget.

12. BUDGET PRIMITIF - QUARTIER STEINBAEHEL - ANNEE 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents l'adoption du budget primitif 2013 du quartier Steinbaechel aux conditions suivantes :

- Recettes et dépenses de fonctionnement 620 000 €
- Recettes et dépenses d'investissement 910 000 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal décide dans les mêmes termes d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la ville peut prétendre au titre de ce budget.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

13. FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX CHARGES INTERCOMMUNALES 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement des participations 2013 de la ville aux charges intercommunales dans les conditions suivantes :

- Syndicat départemental d'incendie et de secours	259 137,12 €
- SIVOM de la Région de Wissembourg	71 228,45 €
- Parc Régional des Vosges du Nord	28 000,00 €
- SIVU forestier Wissembourg et environs	290 000,00 €
- Groupement local de coopération transfrontalière	53 000,00 €
- Syndicat mixte de production d'eau potable	14 000,00 €
- Projet LIFE NATURE	22 800,00 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2013 aux articles 6553 et 6554.

14. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS PREVUES AU BUDGET PRIMITIF 2013

14.1. ASSOCIATIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents l'attribution des subventions prévues au budget primitif 2013 comme suit :

CCAS – WISSEMBOURG	140 000,00 €	(Art. 657362 Fct. 520)
ABRAPA	14 000,00 €	(Art. 20422 Fct. 61)
Subventions d'équipement diverses	11 000,00 €	(Art. 20421 Fct. 025)
Association Foncière	5 400,00 €	(Art. 657401 Fct. 025)
Amicale du Personnel de la Mairie	21 500,00 €	(Art. 657402 Fct. 025)
Harmonie Municipale	11 500,00 €	(Art. 657406 Fct. 311)
Société de Courses Hippiques	1 600,00 €	(Art. 657409 Fct. 414)
Office de Tourisme Schweigen	1 500,00 €	Art. 657408 Fct. 95)
Associations de Wissembourg - fonctionnement	34 000,00 €	(Art. 657410 Fct. 025)
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 100,00 €	(Art. 657413 Fct. 113)
Académie d'Alsace (prix Décapole)	300,00 €	(Art. 657414 Fct. 025)
Mission Locale d'Alsace du Nord	9 400,00 €	(Art. 657420 Fct. 95)
Associations de Wissembourg - Sport Jeunes	12 000,00 €	(Art. 657423 Fct. 414)
Ciné club de Wissembourg	4 000,00 €	(Art. 657428 Fct. 314)
Association Réussir (chantier insertion nettoyage forêt)	20 000,00 €	(Art. 657431 Fct. 520)
Associations de Wissembourg - Soutien Jeunesse	40 000,00 €	(Art. 657432 Fct. 422)
Croix Blanche	3 000,00 €	(Art. 657434 Fct. 025)
Ecoles - Sorties scolaires	5 600,00 €	(Art. 657437 Fct. 213)
Association du Toit Haguenovien	4 000,00 €	(Art. 657438 Fct. 511)
Festival international de musique de Wissembourg*	25 000,00 €	(Art. 657439 Fct. 311)
Associations - Location de salles	1 600,00 €	(Art. 657440 Fct. 025)
Ravalement de façades	21 000,00 €	(Art. 674502 Fct. 70)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

Conservation du patrimoine	1 000,00 €	(Art. 674503 Fct. 324)
Chèques (culture, sport, loisirs)	10 000,00 €	(Art. 674504 Fct. 025)
Subventions diverses	57 000,00 €	(Art. 657499 Fct. 025)

TOTAL 455 500,00 €

Depuis la loi du 12 avril 2000 et le décret du 06 juin 2001 n°495, les subventions des communes aux associations, dont le montant annuel dépasse 23 000 €, doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention financière définissant les objectifs, le montant et le contrôle de leur emploi. Les associations concernées sont distinguées par un *.

Le Conseil Municipal décide dans les mêmes termes d'autoriser M. le Maire à signer cette convention financière.

Pour rappel, par délibération du 18 décembre 2012, le conseil municipal avait déjà attribué une subvention de 150 000 € à l'association de programmation du Relais Culturel.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

14. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS PREVUES AU BUDGET PRIMITIF 2013

14.2. OFFICE DE TOURISME

Considérant que Mmes et MM. Bertrand IFFRIG, Isabelle MATTER, Anne-Marie WENDLING, Ambroise PERRIN, Elisabeth WECKER, Didier BODOT, Weronika FISCHER, Nicolas KANY, Martial KELLER, Hervé KELLER, Veysel CAN, Sylvie WENNER, Claude MEYER, conseillers municipaux, ont été désignés par le Conseil Municipal pour représenter la Ville au sein de l'Office de Tourisme de Wissembourg, conformément aux statuts de cette association,

Considérant que les conjoints de Mmes Nicole HABERMACHER et Evelyne FEYEREISEN-HAINE occupent respectivement les fonctions de président et de vice-président de l'Office de Tourisme,

Vu l'article L 2541-27 du code général des collectivités territoriales qui précise que le maire, les adjoints et les membres du conseil municipal ne peuvent pas prendre part aux délibérations relatives aux affaires dans lesquelles ils sont intéressés personnellement ou comme mandataires,

Dans ces conditions, il est fait application de l'article L 2541-4 du code général des collectivités territoriales qui permet au reste des membres du conseil municipal de délibérer valablement, exception faite des règles de quorum lorsque la moitié ou plus de la moitié des élus municipaux est personnellement intéressée à l'affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (N. HABERMACHER, B. IFFRIG, I. MATTER, E. FEYEREISEN-HAINE, A-M. WENDLING, A. PERRIN, E. WECKER, D. BODOT, W. FISCHER, N. KANY, M. KELLER, H. KELLER, V. CAN, S. WENNER ne participent pas au vote) l'attribution des subventions prévues au budget primitif 2013 comme suit :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

Office de Tourisme Wbg - fonctionnement (1)	63 000,00 €	(Art. 657407 Fct. 95)
Office de Tourisme Wbg - Organisation festivités NOEL	19 000,00 €	(Art. 657429 Fct. 024)

TOTAL 82 000,00 €

(1) en complément de la subvention votée le 18 décembre 2012

Depuis la loi du 12 avril 2000 et le décret du 06 juin 2001 n°495, les subventions des communes aux associations, dont le montant annuel dépasse 23 000 €, doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention financière définissant les objectifs, le montant et le contrôle de leur emploi.

Le Conseil Municipal décide dans les mêmes termes d'autoriser M. le Maire à signer ces conventions financières.

Pour rappel, par délibération du 18 décembre 2012, le conseil municipal avait déjà attribué une subvention de 70 000 € à l'Office de tourisme de Wissembourg.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

15. DEMANDES DE SUBVENTION

15.1. ASSOCIATION TENNIS CLUB DE WISSEMBOURG – TOURNOI 2013

Le Tennis Club de Wissembourg organise du 28 juin au 13 juillet 2013 son traditionnel tournoi Open senior (près de 150 participants).

A ce titre, afin d'équilibrer financièrement cette manifestation sportive, cette association sollicite le versement d'une subvention de 1 000 € de la Ville de Wissembourg. Elle a également proposé d'associer directement la Ville de Wissembourg au tournoi en le nommant "Open de tennis de la Ville de Wissembourg".

Il est proposé, comme l'année passée, le versement d'une subvention de 1 000 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association Tennis Club de Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus.

Le versement de cette subvention interviendra début juillet 2013.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

15.2. ASSOCIATION DE CAPOEIRA GINGA BAHIANA

Dans le cadre de l'effort financier que la municipalité souhaite poursuivre pour les jeunes de Wissembourg, l'association de Capoeira Ginga Bahiana sollicite le versement de la subvention d'occupation des gymnases par les jeunes pour le 2° semestre 2011 ainsi que pour le 1° semestre 2012.

Montant total des locations jeunes :	2° semestre 2011 :	335,75 €
	1° semestre 2012 :	<u>218,75 €</u>
	Total	554,50 €

Les crédits sont prévus à l'article 657423 fonction 411 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 388,15 € représentant 70 % du montant des locations jeunes pour les périodes citées en référence à l'association de Capoeira Ginga Bahiana.

15.3. BASKET CLUB DE WISSEMBOURG

Dans le cadre de l'effort financier que la municipalité souhaite poursuivre pour les jeunes de Wissembourg, le Basket Club de Wissembourg sollicite le versement de la subvention d'occupation des gymnases par les jeunes pour l'année 2012 :

Montant total des locations jeunes :	1 ^{er} semestre 2012 :	2 723,50 €
	2 ^e semestre 2012 :	<u>2 261,50 €</u>
		4 985,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 3 489,50 € représentant 70 % du montant des locations jeunes pour les périodes citées en référence au Basket Club de Wissembourg.

Les crédits sont prévus à l'article 657423 fonction 411 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

15.4. TENNIS CLUB ALTENSTADT

Le Tennis Club d'Altenstadt utilise sa propre salle. Les frais de fonctionnement sont importants et il souhaite bénéficier et profiter des mêmes avantages que les autres associations, soit la

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

prise en charge par la ville sous forme de subvention des frais qu'ils ont consacrés en 2012 aux jeunes pour l'école de tennis :

- 800 h (25h/semaine x 32 semaines (an)) x 4€ x 70% = 2 240 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 2 240 € au Tennis Club d'Altenstadt dans les conditions exposées ci-dessus.

Les crédits sont prévus à l'article 657423 fonction 411 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

15.5. UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE DE STRASBOURG

Cette université organise des conférences sur Wissembourg (une dizaine par an) sur des thèmes très variés comme, par exemple, "l'histoire de l'Alsace de 1815 à 1918" ou encore "le parlement et le sénat". Cette association compte 48 adhérents wissembourgeois.

A ce titre, elle sollicite le versement d'une subvention destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement de l'antenne de Wissembourg.

Afin de soutenir ce projet, il est proposé le versement d'une subvention de 500 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 500 € à l'Université du Temps Libre dans les conditions exposées ci-dessus.

15.6. ASSOCIATION ALLIANCE DE WISSEMBOURG

L'association ALLIANCE de Wissembourg, regroupant les commerçants, artisans, hôteliers et restaurateurs du pays de Wissembourg, souhaite la mise en place d'une carte de fidélité territoriale intitulée « carte capitale d'Alsace du Nord ». Cette carte, compatible avec toutes les nouvelles technologies numériques, permettra le développement et la fidélisation de la clientèle.

Cette initiative nécessite des investissements importants pour cette association :

-	Mise en place logiciel	2 700 €
-	Achat de 1 000 cartes	3 000 €
-	Cotisation CAP	<u>1 500 €</u>
	TOTAL	7 200 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de 1 500 € de la ville de Wissembourg.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 2 abstentions (A.-M. WENDLING et M. KELLER) le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association ALLIANCE de Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus.

15.7. COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE WENTZEL

32 élèves de classe CE1 de l'école Wentzel vont participer à une classe transplantée du 13 au 17 mai 2013 à GOERSDORF au château du Liebfrauenberg.

Coût du séjour + transport : 248 € / enfant

Afin de soulager la participation des parents, l'école Wentzel sollicite le versement d'une subvention de la ville de Wissembourg.

Il est proposé le versement d'une subvention de 800 €, soit 5 € / enfant / jour.

Les crédits sont prévus à l'article 657437 fonction 213 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 800 € à la coopérative scolaire de l'école Wentzel dans les conditions exposées ci-dessus.

15.8. COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE DE L'EUROPE

54 élèves de l'école de l'Europe ont participé à une classe de découverte du 2 au 5 avril 2013 à Plaine.

Coût du séjour + transport : 203 € / enfant

Afin de soulager la participation des parents, l'école de l'Europe sollicite le versement d'une subvention de la ville de Wissembourg.

Il est proposé le versement d'une subvention de 1080 €, soit 5 € / enfant / jour.

Les crédits sont prévus à l'article 657437 fonction 213 du budget de l'exercice 2013.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 1 080 € à la coopérative scolaire de l'école de l'Europe dans les conditions exposées ci-dessus.

15.9. ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS ECOLE ST JEAN OHLEYER – CLASSE DE MER

23 élèves de l'école St Jean Ohleyer (classe CM1-CM2 bilingue) ont participé à une classe de mer du 28 mai au 1 juin 2012 à DIEDRICHSHAGEN.

Coût du séjour + transport : 332 € / élève

Afin de soulager la participation des parents, l'école St Jean Ohleyer sollicite le versement d'une subvention de la ville de Wissembourg.

Il est proposé le versement d'une subvention de 575 €, soit 5 € / enfant / jour.

Les crédits sont prévus à l'article 657437 fonction 213 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 575 € à l'association sports et loisirs de l'école St Jean Ohleyer dans les conditions exposées ci-dessus.

15.10. ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS ECOLE ST JEAN OHLEYER – CLASSE DE DÉCOUVERTE

44 élèves de l'école St Jean Ohleyer (CM2 monolingue et CE2 monolingue) vont participer à une classe de découverte du 13 au 17 mai 2013 en Allemagne à ROTHENBURG OB DER TAUBER.

Coût du séjour + transport : 180 € / élève

Afin de soulager la participation des parents, l'école St Jean Ohleyer sollicite le versement d'une subvention de la ville de Wissembourg.

Il est proposé le versement d'une subvention de 1 100 €, soit 5 € / enfant / jour.

Les crédits sont prévus à l'article 657437 fonction 213 du budget de l'exercice 2013.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 1 100 € à l'association sports et loisirs de l'école St Jean Ohleyer dans les conditions exposées ci-dessus.

15.11. ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS ECOLE ST JEAN OHLEYER – CLASSE MUSICALE

13 élèves de l'école St Jean Ohleyer (classe CLIS) vont participer à une classe musicale du 6 au 10 mai 2013 à la Hoube près de Saverne.

Coût du séjour + transport : 285 € / enfant

Afin de soulager la participation des parents, l'école St Jean Ohleyer sollicite le versement d'une subvention de la ville de Wissembourg.

Il est proposé le versement d'une subvention de 325 €, soit 5 € / enfant / jour.

Les crédits sont prévus à l'article 657437 fonction 213 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 325 € à l'association sports et loisirs de l'école St Jean Ohleyer dans les conditions exposées ci-dessus.

16. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES - EXERCICE 2013 - FORET COMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver l'état de prévision des coupes et le budget forestier pour l'exercice 2013 et ce dans les conditions suivantes :

PREVISION DE RECETTES

- Vente de bois		710 000 € HT
	TOTAL RECETTES	710 000 € HT

PREVISION DE DEPENSES

- Participation SIVU forestier Wissembourg et environs	290 000 € HT
- Frais de débardage	106 000 € HT
- Travaux d'entretien et d'exploitation à l'entreprise	64 000 € HT
- Honoraires	67 000 € HT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

- Plantations	6 000 € HT
- Autres dépenses	7 000 € HT
TOTAL DEPENSES	540 000 € HT

EXCEDENT PREVISIONNEL 2013 : 170 000 € HT

Le Conseil Municipal décide dans les mêmes termes d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents utiles et nécessaires et à solliciter toutes les subventions auxquelles la ville peut prétendre.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

17. REMISE GRACIEUSE DES PENALITES POUR RETARD DE PAIEMENT DES TAXES D'URBANISME

La société SAS ESTATE située 1 Quai Finkmatt à STRASBOURG sollicite la Ville de Wissembourg pour une remise gracieuse des pénalités de retard concernant le paiement des taxes d'urbanisme (notamment la taxe locale d'équipement) liés à son dépôt de permis de construire (PC n° 6754411N0016) pour la réalisation d'un parc d'activités commerciales situé Allée des Peupliers à Wissembourg.

Le fait générateur de l'exigibilité du paiement des taxes d'urbanisme est le dépôt du permis de construire (25/07/2011).

Echéancier de paiement :	1 ^{er} acompte	70 362 € (au 25/07/2012)
(suite permis modificatif)	solde	60 311 € (au 25/07/2013)
	Total	130 673 €

Or, la société SAS ESTATE a réglé le 1^{er} acompte le 07/03/2013 au lieu du 25/07/2012.

Le montant des pénalités est estimé à 8 407 € (majoration forfaitaire de 5 294 € plus intérêts de retard de 3 113 €). Ces pénalités ont été calculées sur la base des éléments du permis de construire initial.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la remise gracieuse des pénalités dans les conditions exposées ci-dessus sachant que le trésorier de Bischwiller a émis un avis favorable à cette demande.

18. GESTION DES CREDITS EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET EN CREDITS DE PAIEMENT DANS LE CADRE DU BUDGET VILLE 2013

Dans le cadre du budget 2013 de la Ville de Wissembourg, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'adopter le traitement des opérations suivantes en autorisations de programme et crédits de paiement. Ces opérations annulent et remplacent les précédentes.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

Imputation budgétaire	N° AP	Durée	Intitulé	Montant AP (TTC) en €	Montant des CP (TTC) en €		
					2012	2013	2014
21311 prog. 481 fct 020	001/2012	2 ans	Travaux Mairie Wbg (aile ouest)	421 000	241 000	180 000	0
21311 prog. 481 fct 020	002/2012	2 ans	Travaux Mairie WBG (fenêtres aile ouest)	63 000	1 000	62 000	0
21318 prog. 677 fct 025	004/2012	2 ans	Travaux maison des associations et des services	328 000	13 000	315 000	0
2151 et 2152 prog. 692 fct 822 +458104	005/2012	2 ans	Travaux giratoire Allée Peupliers (y compris part Départementale)	644 000	514 000	130 000	0
21318 fct 324	001/2013	3 ans	Travaux orgue St Jean	860 000	31 000	650 000	179 000

Le financement prévisionnel de ces autorisations de programmes est le suivant :

AP n°001/2012 : Travaux Mairie Wissembourg (aile ouest)

Autofinancement	355 821 €
Remboursement TVA (FCTVA)	<u>65 179 €</u>
TOTAL	421 000 €

AP n°002/2012 : Travaux Mairie Wissembourg (fenêtres aile ouest)

Autofinancement	53 246 €
Remboursement TVA (FCTVA)	<u>9 754 €</u>
TOTAL	63 000 €

AP n°004/2012 : Travaux maison des associations et services

Département du Bas-Rhin	48 192 €
Région Alsace	107 382 €
Etat (crédits parlementaires)	17 600 €
Etat (dotation d'équipement des territoires ruraux)	46 400 €
Autofinancement	57 645 €
Remboursement TVA (FCTVA)	<u>50 781 €</u>
TOTAL	328 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

AP n°005/2012 : Travaux giratoire Allée des Peupliers

Département du Bas-Rhin	154 980 €	(dont 105 000 € concernant la bande de roulement)
Budget annexe - Allée des Peupliers	100 000 €	
Budget annexe - GUMBERLE	100 000 €	
Autofinancement	205 572 €	
Remboursement TVA (FCTVA)	<u>83 448 €</u>	
TOTAL	644 000 €	

AP n°001/2013 : Travaux orgue église St Jean

Département du Bas-Rhin	105 750 €
Etat (Ministère de la culture)	164 517 €
Etat (enveloppe travaux d'intérêt local)	30 000 €
Autofinancement	150 000 €
Paroisse St Jean + association des amis de l'orgue St Jean	276 588 €
Remboursement TVA (FCTVA)	<u>133 145 €</u>
TOTAL	860 000 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

19. DÉPLACEMENT AU DORAT – LUSSAC LES EGLISES

Les communes de Wissembourg et Altenstadt organiseront un déplacement au Dorat et à Lussac-les-Eglises (Haute-Vienne), du jeudi 9 au dimanche 12 mai 2013. Ce déplacement sera notamment l'occasion d'inaugurer les sculptures réalisées à Wissembourg dans le cadre du symposium "Le grès dans tous ses états". Les conseillers municipaux ont été invités à participer à ce déplacement.

Les modalités de ce déplacement sont les suivantes :

Repas durant le trajet aller/retour à la charge des participants

Autobus pris en charge par la ville

Hébergement et repas sur place pris en charge par les communes d'accueil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, conformément aux textes en vigueur, d'autoriser la prise en charge de la facture relative aux frais de transport par bus pour ce déplacement, s'élevant à 4 190 €.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

20. FESTIVITÉS DE PENTECOTE

20.1. DROITS DE PLACE A L'INTÉRIEUR DU CHAPITEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la fixation des droits de places suivants :

Activités	Montant	Prestataires retenus 2013
Traiteur	3 000 €	Traiteur Sigrist
Tarte flambée	3 000 €	Bernard Mathes
Boissons	4 500 €	Traiteur Sigrist

Soit un total de 10 500 € de droits de place.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

20.2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal a été amené à se prononcer sur le versement des subventions aux associations locales qui, comme les années précédentes, se proposent d'apporter leur concours au bon déroulement des activités sous le chapiteau, situé Place du Tribunal, lors des festivités de Pentecôte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents l'attribution à ce titre des subventions comme suit :

Associations	Dates	Montants
Pétanque Club	Vendredi 17 mai	500 €
Volley Club	Samedi 18 mai	700 €
Football Club d'Altenstadt	Dimanche 19 mai	1 600 €
Ginga Bahiana Capoeira	Lundi 20 mai	800 €
TOTAL		3 600 €

Le versement de ces subventions interviendra après les festivités de Pentecôte.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

21. MODIFICATION DES TARIFS RELATIFS AUX INSERTIONS MUNICIPALES

Par une délibération en date du 5 avril 2012, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des insertions publicitaires dans les publications municipales comme suit :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

Programme de Pentecôte / Calendrier des manifestations de l'été		
Format de page	Tarifs	Tarif spécifique 4e de couverture
1 page	500 €	800 €
½ page	350 €	500 €
¼ de page	250 €	/

Bulletin municipal		
Format de page	Tarifs	Tarif spécifique 4e de couverture
1 page	750 €	1200 €
½ page	500 €	750 €
¼ de page	350 €	/
⅛ de page	250 €	/

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'appliquer une dégressivité en cas de renouvellement d'insertions et ce dans les conditions suivantes :

à partir de :

- 2^e insertion : - 20 % sur le tarif applicable
- 3^e insertion et suivante : - 30 % sur le tarif applicable

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

22. CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE CANALISATION

Vu le courrier de Monsieur Auguste STAEHLING, demeurant à 67160 Wissembourg, 10, Impasse des Cerisiers, en date du 4 septembre 2012,
Vu le plan matérialisant la servitude de canalisation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser la constitution d'une servitude de passage d'une canalisation par Monsieur et Madame Auguste STAEHLING, propriétaire du fonds servant cadastré sous Section 19 n° 14 - 10, Impasse des Cerisiers avec 7,32 ares au profit de la Ville de Wissembourg, propriétaire du fonds dominant cadastré sous Section 7G n° 887/811 - Die Stockaecker avec 57,81 ares.

Les conditions d'utilisation de cette servitude seront à définir entre les époux STAEHLING et la Ville de Wissembourg.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

L'acte authentique de constitution d'une servitude se fera sous la forme d'un acte administratif. M. le Maire de la Ville de Wissembourg fera fonction de notaire. Mme Nicole HABERMACHER, Adjointe, est désignée en vue de signer l'acte administratif et est autorisée à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la constitution de servitude.

23. ACQUISITION DE PARCELLES RURALES / BERGAECKER

Vu l'engagement pour vendre signé par le propriétaire en date du 8 février 2013,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'acquisition par la Ville de Wissembourg de deux parcelles rurales sises à Wissembourg et portant la désignation cadastrale suivante :

Désignation cadastrale	Lieudit	Superficie
Section 3 n° 1	Bergaecker	29 a 95 ca
Section 3 n° 72	Bergaecker	40 a 03 ca
Superficie totale		69 a 98 ca

La vente se fera moyennant le prix de **€ 3 729,00**.

L'acte authentique de vente se fera sous la forme d'un acte administratif.

M. le Maire fera fonction de notaire. Mme Nicole HABERMACHER, Adjointe, est désignée en vue de signer l'acte administratif et est autorisée à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

24. RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION RELATIVE AU CAPTAGE D'UNE SOURCE ET AU PASSAGE D'UNE CONDUITE D'EAU EN FORÊT COMMUNALE

Vu la concession de captage d'une source en parcelle 54 de la forêt communale de Wissembourg 3^{ème} série, ban communal de Wingen, Section D n° 38, au profit de la Commune de Wingen du 23 avril 2004 arrivant à échéance le 31 mars 2013,
Vu le courrier de l'ONF du 15 février 2013,

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- le renouvellement de la concession aux conditions de l'ancien contrat de concession. Dans ce cas, elle sera accordée pour une nouvelle période de 9 ans, à compter du 1^{er} avril 2013 et ceci jusqu'au 31 mars 2022. Elle pourra être résiliée à l'expiration de

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

chaque période triennale à la demande de l'une ou l'autre des deux parties contractantes.

Pour marquer la précarité de la concession, le concessionnaire versera d'avance, au courant du mois d'avril de chaque année une redevance de € 30,49.

- M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer le contrat de concession et tous les documents y afférents. La rédaction de l'acte sera confiée à l'ONF et les frais de dossier seront à la charge du concessionnaire qui s'élèveront à € 179,40.

25. VENTE TERRAIN / ZA ALLEE DES PEUPLIERS

Vu l'avis de France Domaine,

Vu l'engagement pour acquérir signé par Monsieur et Madame Grégory LE FUSTEC - Marielle ARONICA, demeurant à 67160 Schleithal, 5a, Rue de la Gare,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- l'annulation de la délibération du 25 novembre 2011,
- la vente du terrain situé dans la ZA Allée des Peupliers cadastré sous Section 7D n° 2341 - Biebertswiese avec 11,03 ares au profit de Monsieur et Madame Grégory LE FUSTEC - Marielle ARONICA, se réservant la faculté de se substituer toute personne physique ou morale. Le prix de vente est fixé à € 47.429,00 toutes taxes comprises, soit € 4.300,00 TTC l'are, selon le régime de la TVA applicable.
- M. le Maire à signer la promesse de vente mentionnant les conditions suspensives relatives au financement et à l'urbanisme ainsi que l'acte notarié.

26. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS : SERVICES DE TÉLÉPHONIE FIXE, D'ACCÈS À INTERNET, DE TÉLÉPHONIE ET DE TRANSPORT DE DONNÉES MOBILE

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru au BOAMP le 18 janvier 2013,

Vu l'avis rectificatif paru au BOAMP le 5 février 2013,

Vu l'avis consultatif émis par la commission d'appel d'offres le 10 avril 2013,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer le marché à bons de commande pour le lot 2 dans les conditions suivantes :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

N° lot	Dénomination du lot	Montant minimum et maximum par an	Attributaire	Montant en € HT
01	Services de téléphonie fixe et d'accès à internet	Montant minimum : 10 000 € Montant maximum : 24 000 €	Lot à déclarer sans suite pour motif d'intérêt général, suite à une absence d'offres	
02	Services de téléphonie mobile	Montant minimum : 6 000 € Montant maximum : 25 000 €	Orange 1 avenue Nelson Mandela 94745 ARCUEIL Cedex	10 891

Le montant du lot attribué s'élève à 10 891 euros HT par an.

27. ATTRIBUTION DU LOT 2 "METALLERIE / SERRURERIE" DU MARCHÉ DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN TRIBUNAL

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2012 autorisant le Maire à signer le marché de réaménagement de l'ancien tribunal,

Vu la délibération du Conseil Municipal déclarant la procédure d'attribution du lot 2 « Métallerie Serrurerie » sans suite pour motif d'intérêt général,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé aux Dernières Nouvelles d'Alsace le 15 mars 2013 lançant un marché à procédure adaptée, initiée suite à la décision de déclaration sans suite,

Vu l'avis consultatif émis par la commission d'appel d'offres le 10 avril 2013,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer le marché dans les conditions suivantes :

Attributaire	Offre HT	Montant HT initial du marché de réaménagement de l'ancien tribunal	Montant HT total du marché
HOLLAENDER SARL 4 rue Bannholz - 67660 BETSCHDORF	37 310,00 €	213 234,81 €	250 544,81 €

Le montant du marché attribué s'élève à 37 310,00 euros HT, soit 44 622,76 euros TTC (sur la base du taux de TVA actuellement en vigueur), ce qui porte le montant total du marché de réaménagement de l'ancien tribunal à 250 544,81 euros HT, soit 299 651,59 euros TTC.

28. PASSATION D'UN AVENANT AYANT TRAIT AU MARCHÉ DE CRÉATION ET D'INSTALLATION D'UN ORGUE DANS L'ÉGLISE SAINT JEAN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter l'avenant ci-dessous et d'autoriser M. le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

Montant du marché de base	Titulaire	Avenant	%	Total HT
658 070,00 €	Manufacture Thomas	18 759,50 €	2,85	676 829,50 €

Cet avenant est dû à la modification de la composition des jeux proposée par la manufacture Thomas. Le délai des travaux de construction de l'orgue n'est pas modifié par cet avenant.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

29. MODIFICATION ADRESSE DU SIEGE DU SYNDICAT DES COMMUNES FORESTIERES DE WISSEMBOURG ET ENVIRONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la modification du siège du Syndicat des Communes Forestières de Wissembourg et Environs comme suit :

4 quai du 24 Novembre
67160 WISSEMBOURG

30. CREATION DE POSTES : BESOINS OCCASIONNELS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la création de deux postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe non titulaire à temps complet, IB 297 - IM 309, pour un besoin occasionnel à compter du 1^{er} mai prochain pour une durée de 6 mois. Ils seront affectés au service technique.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

31. PISCINE MUNICIPALE - SAISON 2013 - MAÎTRES NAGEURS SAUVETEURS

31.1. RECRUTEMENT DES MAÎTRES NAGEURS SAUVETEURS

La surveillance des baignades de la piscine municipale est à assurer par trois maîtres nageurs sauveteurs par mois (vu la superficie des bassins et le nombre d'heures d'ouverture).

Ce personnel est mis à disposition par le Comité d'Alsace des Maîtres Nageurs Sauveteurs du Bas-Rhin.

Les intéressés sont rémunérés en qualité d'éducateur des activités physiques et sportives, échelon 8, Indice brut 436, Indice majoré 384 à raison de 35 heures hebdomadaires.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

Une cotisation annuelle d'un montant de 70 € devra être versée au Comité d'Alsace des Maîtres-Nageurs-Sauveteurs (CAMNS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- le recrutement des Maîtres Nageurs Sauveteurs
- M. le Maire à signer la convention de service et tous les autres documents requis.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

31.2. COURS DE NATATION

Des cours de natation pourront être proposés à la piscine aux particuliers par des maîtres nageurs sauveteurs titulaires du diplôme requis (MNS ou BEESAN) à titre privé. Un avis public sera diffusé par voie de presse pour susciter des candidatures.

A cette fin, une convention sera à établir avec le(s) ou les maître(s) nageur(s) sauveteur(s) dont la candidature sera retenue. Des règles encadreront cette pratique sportive conformément aux textes en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer la ou les conventions avec le(s) maître(s) nageur(s) sauveteur(s) relative(s) aux cours de natation donnés à titre privé aux particuliers.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

32. EMPLOIS SAISONNIERS - SAISON 2013

32.1. PERSONNEL CHARGE DE LA CAISSE À LA PISCINE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser le recrutement de saisonniers chargés d'assurer la caisse à la piscine municipale pour la saison 2013 :

- 2 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe contractuel saisonnier à temps complet travaillant au mois de juin, indice brut 297 – indice majoré 309
- 2 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe contractuel saisonnier à temps complet travaillant au mois de juillet, indice brut 297 – Indice majoré 309

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

- 2 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe contractuel saisonnier à temps complet travaillant au mois d'août, indice brut 297 – Indice majoré 309

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

32.2. SERVICE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la création de :

- 5 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuels saisonniers à temps complet Indice brut 297 – Indice majoré 309, pour la période du mois de juin, juillet et août

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

32.3. SURVEILLANCE DES LIEUX DE CULTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la création de :

- 2 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe contractuels saisonniers à temps complet, indice brut 297 – Indice majoré 309, pour la période de juillet à août inclus.

Ces personnes seront chargées de la surveillance des lieux de culte.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

33. REGIME INDEMNITAIRE FILIERE TECHNIQUE : INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE

Considérant les délibérations du 21 avril 1993, du 07 novembre 2001, du 18 novembre 2002, du 29 mars 2005, du 29 mai 2009 et du 24 février 2012,
Vu le décret n°2012-1494 du 27 décembre 2012,
Vu l'arrêté du 31 mars 2011 modifiant l'arrêté du 25 août 2003,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la modification des coefficients d'attribution individuelle comme suit :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

Cadre d'emplois des ingénieurs	Taux de base	Coefficient du grade	Coefficient de modulation par service
INGENIEUR PRINCIPAL			
- à compter du 6 ^{ème} échelon ayant au moins 5 ans d'expérience dans le grade	361,90	51	1,10
- à compter du 6 ^{ème} échelon n'ayant pas 5 ans d'expérience dans le grade	361,90	43	1,10
- du 1 ^{er} au 5 ^{ème} échelon	361,90	43	1,10
INGENIEUR			
- à compter du 7 ^{ème} échelon	361,90	33	1,10
- du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon	361,90	28	1,10

Cadre d'emplois des techniciens	Taux de base	Coefficient du grade	Coefficient de modulation par service
TECHNICIEN			
- technicien principal de 1 ^{ère} classe	361,90	18	1,10
- technicien principal de 2 ^{ème} classe	361,90	16	1,10
- technicien	361,90	10	1,10

Les montants votés seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013.

*****Informations*****

34. DIVERS

- **Réforme des rythmes scolaires – report de la date d'effet** (échange de courriers Académie et Conseil Général)
- **Prochain Conseil Municipal le 24 mai à 18h30**
- **Prochaines manifestations**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

Vendredi 12 avril	Danse, théâtre, humour : "Nicht vergessen Lacrimosa" - à partir de 12 ans	APRCW	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	20h30	15 € / 12 € / 5,50 €
Samedi 13 avril	Théâtre Klein Dominikaner Bühne	APRCW	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	20h30	13 € / 10 € / 5,50 €
Du 14 au 27 avril	Tournoi open jeunes et doubles	Tennis Club de Wissembourg	Court de tennis	Wissembourg	Journées	Sur inscription
Dimanche 14 avril	Concert du dimanche	Festival International de Musique	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	17h	3 € / gratuit moins de 16 ans
Mercredi 17 avril	Cinéma : Hôtel Transylvania	Mairie	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	16h	5,50 € / 4 € moins de 16 ans
Mercredi 17 avril	Cinéma : Hitchcock	Mairie	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	20h	5,50 € / 4 € moins de 16 ans
Dimanche 21 avril	Concert spirituel avec le Kammerchor Sankt Johann Sigmaringen	Amis de l'orgue Dubois	Abbatiale Sts Pierre et Paul	Wissembourg	15h	Plateau au profit des Amis de l'orgue Dubois
Mercredi 24 avril	Cinéma : Pinocchio	Mairie	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	16h	5,50 € / 4 € moins de 16 ans
Mercredi 24 avril	Cinéma : Flight	Mairie	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	20h	5,50 € / 4 € moins de 16 ans
Dimanche 28 avril	Concert du quatuor Gerhard	Festival International de Musique	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	17h	15 € / 10 € chômeurs et étudiants / Gratuit jusqu'à 18 ans
Lundi 29 avril	Conférence : Le massif forestier de Haguenau aux âges des métaux <i>Par Rémy Wassong, doctorant en archéologie</i>	Cercle d'histoire et d'archéologie de l'Alsace du Nord	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	20h	Accès libre
Mercredi 1er mai	Fête du muguet	Société des accordéonistes	Place du Saumon	Wissembourg		Accès libre
Mercredi 1er mai	Courses hippiques	Société des courses	Hippodrome de la Hardt	Wissembourg	Après-midi	€5
Jeudi 2 mai	Ciné-regards : "Les bêtes du sud sauvage"	Ciné-Club de Wissembourg	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	20h	6 € / 4,5 €
Vendredi 3 mai	Humour, slam : "Le grandiloquent moustache Club" - à partir de 10 ans	APRCW	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	20h30	13 € / 10 € / 5,50 €
Samedi 4 et dimanche 5 mai	Animation hip-hop : "Le jardin de la culture, semons l'engagement"	Animation Jeunes du Pays de Wissembourg	La Nef - Relais Culturel et gymnase municipal	Wissembourg	Programme à consulter	Accès libre
Dimanche 5 mai	Championnat de France Nationale 4	Tennis Club de Wissembourg	Court de tennis	Wissembourg	Journée	
Dimanche 5 mai	Sortie nature : les plantes sauvages comestibles et médicinales	CINE Munchhausen	RDV gare	Wissembourg	14h	3€ par personne
Mercredi 8 mai	Cérémonie	Mairie	Monument aux Morts	Wissembourg	11h30	
Jeudi 9 mai	Marché aux puces	Intersociété d'Altenstadt	Rues du village	Altenstadt	Journée	Accès libre
Du 9 au 12 mai		Déplacement au Dorat et à Lussac				
Samedi 11 mai	Bal annuel	Handball Club		Altenstadt	A confirmer	
Samedi 11 mai	Compétition d'athlétisme sur piste	RACW	Stade	Wissembourg	14h-17h30	
Samedi 11 mai	Concert d'orgue avec Denise Becker, Markus Eichenlaub, Pascal Reber	Amis de l'orgue Dubois	Abbatiale Sts Pierre et Paul	Wissembourg	20h	Plateau au profit des Amis de l'orgue Dubois

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2013

Aucun autre point ne figurant plus à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance à 20h10.